Lettre d'informations municipales

Epiais-Rhus
Val d'Oise

Le secrétariat est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h,
le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.
Téléphone : 01.34.66.62.33
Email : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr
site internet : www.epiais-rhus.fr

Avril 2017, numéro 148

Agenda du village

17 avril - Cinéma au Foyer rural à 21h00 « patients »

21 avril : 20h30 - Réunion préparatoire de la fête communale au Foyer Rural

29 avril - Carnaval et chasse aux œufs

1er mai - Vente de muguet (AEB)

2 mai - Cinéma au Foyer rural à 21h00 « Une idée folle »

15 mai - ramassage des encombrants (les sortir la veille au soir uniquement

3 juin - vernissage de l'exposition de peinture et à 21h : retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice

4 juin - Brocante

5 juin - Tournoi de pétanque et déjeuner champêtre place de l'Église

Elections

Prochains scrutins :

23 avril et 7 mai : Elections présidentielles

Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 20h00

14 mai et 21 mai : Elections municipales partielles

Ouverture du bureau de vote de 8h00 à 18h00

Conformément aux articles L 255-2 à L.255-5 et R.127-2 du Code électoral, les déclarations de candidatures sont obligatoires et devront être déposées à la Préfecture du Val d'Oise (Bureau de la réglementation et des Elections) du 24 avril au 27 avril 2017 de 9h à 16h et le 28 avril de 9h à 17h pour le premier tour. En cas de second tour, le 15 mai de 9h00 à 16h00 et le 16 mai de 9h00 à 17h00. (Cf. arrêté préfectoral du 30/03 affiché en Mairie)

11 et 18 juin : Elections législatives

Le bureau de vote est situé derrière la mairie, dans la salle du Foyer rural, excepté pour le scrutin des élections municipales où le bureau sera installé dans la salle du conseil municipal de la Mairie.

Rappel : lors des scrutins, vous devez présenter votre carte d'électeur ainsi que votre carte Nationale d'Identité ou votre passeport.

Pour donner procuration (à un électeur inscrit sur la liste électorale d'Epiais-Rhus), il est nécessaire de vous déplacer en gendarmerie ou commissariat de police.

Commémoration 8 mai 1945

Vous êtes invités à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945, le **8 mai à 11h devant le monument aux Morts**.

Cette cérémonie sera suivie du verre de l'amitié dans la salle du conseil de la mairie.

Simplification des modalités des demandes de permis de conduire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La modernisation de la délivrance des titres mise en place par l'Etat permet désormais de faire sa demande de permis de conduire ***directement sur internet, sans déplacement en préfecture ou en sous-préfecture****.*

Ainsi, depuis le 3 avril 2017, la quasi-totalité des démarches de permis de conduire peuvent être accomplies sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) à l'adresse https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/

Ces démarches sont les suivantes : inscription au permis de conduire pour passer les examens (primo-accédant, extension de catégorie), demande de titre en cas de vol, perte, détérioration, expiration de sa durée de validité, changement d'état civil, réussite de l'examen du permis de conduire (premier permis, extension de catégorie, retour au permis après invalidation ou annulation), validation de titre ou diplôme professionnel, conversion de brevet militaire.

Apres leur demande, les usagers pourront suivre sur internet le suivi de la fabrication de leur permis de conduire. Il leur est également possible de consulter leur solde de points sur le site de l'ANTS, sans avoir besoin de venir en préfecture ou en sous-préfecture.

Inscription scolaire 2017/2018

Votre enfant est né en 2014 et doit faire sa première rentrée en septembre 2017, vous pouvez dès à présent l'inscrire à l'école. Pour ce faire, nous vous invitons à venir retirer en mairie un certificat d'inscription scolaire, muni de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile. Ensuite, il vous faudra prendre rendez-vous avec le Directeur de l'école des Bosquets, M. Philippe VIARD au 01 34 66 44 47 et lui remettre le certificat.

Extrait du compte-rendu du Conseil municipal du 30 mars 2017

1°) Approbation du compte de gestion 2016

Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2016, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.

APPROUVE le Compte de Gestion 2016

2°) Approbation du compte administratif 2016

Le Maire quitte la salle, sous la présidence de M. MOHA,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Approuve le compte administratif

Soit un résultat global de + 338 132.79 €

Restes à réaliser : Dépenses Invest : 151 253.82 €

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3°) Affectation des résultats

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement 2016 + 218 708.46 €

Section d'investissement 2016 + 119 424.33 €

Solde des restes à réaliser DI - 151 253.82 €

Considérant l'excédent de fonctionnement, l'excédent d'investissement et le solde des restes à réaliser,

DECIDE d'affecter au BP 2017 la somme de

- **186 878.97** € au compte **R002** Excédent de fonctionnement reporté
- **31 829.49 €** au compte R1068 Excédent de fonctionnement

DECIDE d'affecter **119 424.33 €** au compte **R001** solde d'exécution d'investissement reporté.

4°) Vote du taux des taxes

Considérant que le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2017, diminué des allocations compensatrices est d'un montant de 294485 € correspondant au produit fiscal à taux constant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux des taxes comme suit :

Taxe d'habitation ……9.44 %

Taxe foncier bâti ……18.33 %

Taxe foncier non bâti ……63.47 %

Identiques aux taux votés en 2016

5°) Subvention aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations ci-dessous :

Bonheur de lire à Epiais-Rhus	450,00 €
Délégation départementale de l'Education Nationale	40,00 €
Les Amis de l'Ecole des Bosquets	300,00 €
Epiais-Rhus à la recherche de son passé	100,00 €
DIRAP	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
DOMIVIE	250,00 €
Codérando 95	200,00 €
TOTAL	1540,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 6574 du BP 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention au CCAS de 6 000,00 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 657362 du BP 2017

6°) Participation communale aux syndicats et organismes divers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder aux syndicats et organismes divers les participations suivantes :

SIERC	155,00 €
PNR	2640.00 €
SI des Collèges	5662.70 €
SIAVS	500.00 €
SMERCVS	1292.00 €
SMGFAVO	178.20 €
Syndicat Gendarmerie	0.00 €
S/TOTAL 1	10 427.90€
SIARP Participa° bassin Hermitage	431.36 €
SIARP Entretien ouvrages EP	2 205.08 €
SIERC Programme 2016 (Route Beauvais)	18 057.00 €
SIERC Programme 2015 (Rue Bruyères)	6 095.00 €
S/TOTAL 2	26 788.44 €
TOTAL GENERAL – article 65541	37 216.34 €

Un crédit suffisant sera inscrit à l'article 65541 du Budget Primitif 2017

7°) Vote du Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2017 et ses annexes, définis comme suit :

Section de Fonctionnement			
Dépenses	547 871.99	Recettes	462 072.48
023 Virement à la section d'invest	101 079.46	Excédent antérieur reporté R 002	186 878.97
Total DEPENSES	**648 951.45 €**	**Total RECETTES**	**648 951.45 €**

Section d'investissement			
Dépenses	234 032.47	Recettes	132 953.01
Restes à réaliser	151 253.82	Solde d'exécution d'invest R001	119 424.33
		1068 excédent de fonctionnement	31 829.49
		021 Virement de la section Fonct	101 079.46
Total DEPENSES	**385 286.29 €**	**Total RECETTES**	**385 286.29 €**

8°) Budget annexe Colombier : compte de gestion 2016

Vu le résultat du Compte de Gestion de l'exercice 2016, établi par Monsieur FONTAINE, Receveur Principal de la Trésorerie de l'Isle Adam,

Considérant le résultat antérieur reporté, le résultat de clôture de l'exercice 2016 est de **+ 151 157.83 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

CONSTATE les résultats conformes au Compte Administratif du Maire.

APPROUVE le Compte de Gestion 2016,

9°) Approbation du compte administratif du budget annexe du Colombier 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Approuve le compte administratif :

Soit un résultat global de + 151 157.83 €

Arrête les résultats définitifs tels que résumés

10°) Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'affecter la somme de

35 640.54 € À L'ARTICLE R 002 EN FONCTIONNEMENT

115 517.29 € À L'ARTICLE R 001 EN INVESTISSEMENT

Au BP annexe 2017

11°) Vote du budget annexe du Colombier 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

VOTE le BUDGET PRIMITIF 2017 et ses annexes, définis comme suit :

Section de fonctionnement : **61 351.38 €**

Section d'investissement : **115 517.29 €**

12°) Demande d'aide au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : projet accessibilité école et cimetière

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet tel que présenté,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus indiqué,

SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR,

S'ENGAGE à régler la part communale et la TVA

DIT que les travaux ne commenceront qu'après obtention de la notification de subvention.

DIT que les crédits suffisants seront inscrits au BP 2018

13°) Tableau des effectifs : suppression de postes

Considérant la création de deux postes d'adjoint technique territorial, à raison de 22h30 en remplacement d'un poste à 18h45 et 24h30 en remplacement d'un poste à 22h00 pour répondre aux besoins du service périscolaire,

Considérant que les agents ont été nommés sur les nouveaux postes,

Vu la délibération n°32/2016 du 27/09/2016,

Vu le courrier envoyé au Comité Technique Paritaire en septembre 2016 concernant la suppression de ces postes d'adjoints techniques de 18h45 et de 22h00.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la suppression des postes,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs

14°) Demande de subvention auprès du Parc Naturel régional du Vexin français pour la vigne

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus,

SOLLICITE l'aide du Parc Naturel régional du Vexin français au titre du « diagnostic, restauration et plantation de vergers »,

S'ENGAGE à régler la part communale restante

DIT que les plantations ne seront achetées qu'après notification de l'aide du PNR du Vexin français,

DIT que cette dépense est inscrite au BP 2017

15°) Indemnité de fonction des élus : nouveaux barèmes indemnitaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réviser le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et des adjoints en fixant ces indemnités au niveau de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément au barème des articles L.2123-23, L2124 du Code général des collectivités territoriales,

DIT que ces nouvelles dispositions prennent effet au 1er janvier 2017,

DIT que les taux respectifs des indemnités du Maire et des Adjoints au Maire restent inchangés,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal.

Dit que le montant de cette indemnité sera versé mensuellement et revalorisé automatiquement en fonction de la réglementation en vigueur.

16°) Programme 2017 d'enfouissement de réseaux par le SIERC : rue des Chantereines et Place Saint Jean

Le montant HT des travaux est de 34 186,59 €, la charge pour la commune serait de 30 % du montant HT soit 10255,97 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le programme 2017 d'enfouissement de réseau France Télécom et électricité par le SIERC pour la rue des Chantereines et la place Saint Jean. DIT que les crédits suffisants seront inscrits au BP 2018.

Propreté des trottoirs

Plusieurs administrés nous ont signalé des trottoirs parsemés de déjections canines…

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Sensibilisation aux risques d'incendies domestiques

Le Centre Communal d'Action Sociale de Cormeilles en Vexin et les Sapeurs-pompiers du Val d'Oise vous invitent à une session de sensibilisation le **samedi 29 avril 2017 de 9h00 à 12h00** dans la grande salle du Foyer rural de Cormeilles en Vexin.

Inscription en mairie : 01.34.66.61.19

Participation gratuite

Formation PNR « Jardiner au naturel »

La multiplication des plantes vivaces : astuces et tour de main

⇒ **Jeudi 11 mai de 14h à 17h**

Multiplier les fleurs vivaces c'est bien joli mais… Entre celles qui se sèment, celles qui se bouturent ou se divisent, celles qui boudent si on les sollicite au printemps, celles qui attendent les frimas pour tout donner… le jardinier a de quoi s'y perdre ! Cet atelier vous enseignera à parler à leurs oreilles toutes vertes… avec un bon couteau et un sécateur !

Lieu de RDV : Pépinière « Jardin de Campagne » à Grisy-les-Plâtres

Intervenant : Nathalie Becq

Matériel à apporter : Couteau de jardin et sécateur

Inscriptions obligatoires et renseignements au 01 34 48 66 00- **Ateliers gratuits**

Bonheur de Lire à Epiais-Rhus

Avec le printemps, de nouveaux livres sont arrivés pour agrémenter vos soirées sur les thèmes du jardin, de la cuisine pour petits et grands, des travaux manuels pour enfants et adultes, sans oublier les romans, les romans de terroir, romans policiers, de science-fiction et ce également en « Large Vision » pour soulager vos yeux ! Le coin « enfant » n'est bien sûr pas oublié, avec des ouvrages très ludiques. Venez les découvrir !

La nouvelle équipe s'est constituée avec Teresa, Ségolène, Anne-Claire, Carine, Pierrick et Christiane. De nombreuses animations sont en préparation.

Les heures d'ouverture restent inchangées.

Nous attendons vos propositions et suggestions ; l'équipe est à votre écoute.

Recrutement / Emploi

« 4 mains Services A Domicile », dans le cadre de son expansion d'activité d'aide et soins à domicile, recrute des auxiliaires et des assistantes de vie et aides ménagères sur le secteur d'Epiais-Rhus et les environs. Véhicule indispensable. Expérience ou diplômes demandés.

Vous pouvez contacter Mme Laura PLAZA au 06.30.80.38.94 ou envoyer votre CV par mail : 4mains.services@sfr.fr

L'agrément de 4 Mains Services à Domicile est accordé depuis le 11/07/2016 sous le n°SAP/5J8837992 par l'Unité Départementale du Val d'Oise.

Vandalisme …encore !

Il est affligeant de constater que la période des vacances scolaires coïncide souvent avec des actes de vandalisme et des dégradations.

Cette fois-ci encore il y a eu intrusion dans l'école et des dégradations commises : poignées de la porte donnant sur le terrain de jeux brûlées, filet anti-oiseaux arrachés, sel de déneigement répandu sur la pelouse, banc cassé, buts de football enlevés et jetés dans les buissons, vitre du panneau d'affichage disparue. Navrant !

Mais il n'y a pas eu que l'école qui a souffert d'actes de malveillance, le terrain de tennis également : grillage cisaillé, filet déchiré, buts de hand abîmés, sans parler des tags divers et variés et aussi d'antennes de voitures subtilisées ou cassées.

Devrons-nous instituer un système de « Voisins Vigilants » pour que cessent ces actes irresponsables ? Si vous êtes témoins de tels faits merci de le signaler à la mairie.

Prochaines séances de cinéma

Lundi 17 avril à 21h00 : **« Patients »**

Synopsis : *Se laver, s'habiller, marcher, jouer au basket, voici ce que Ben ne peut plus faire à son arrivée dans un centre de rééducation suite à un grave accident. Ses nouveaux amis sont tétras, paras, traumas crâniens.... Bref, toute la crème du handicap. Ensemble ils vont apprendre la patience. Ils vont résister, se vanner, s'engueuler, se séduire mais surtout trouver l'énergie pour réapprendre à vivre…*

Mardi 2 mai à 21h00 : **« Une idée folle »** en présence de Philippe Viard, Directeur de l'éco-école des Bosquets

Les Foyers Ruraux, des villages qui bougent !

Vendredi 21 avril à 20h30 au Foyer Rural, nous finaliserons les animations de la prochaine fête communale (les 3, 4 et 5 juin). Nous avons besoin de vous pour la réussite de ce weekend et nous vous attendons!

Les 3, 4 et 5 juin, n'oubliez pas la retraite aux flambeaux, le feu d'artifice, la brocante et le déjeuner champêtre précédé de jeux multiples (tournoi de pétanque sur l'aire de jeux). Consultez le programme! Quant à la brocante, vous allez recevoir le bulletin de réservation ; vous pourrez également le retirer en Mairie ou le demander par mail à foyer-rural.epiais-rhus@laposte.net. Cette fête communale est pour nous tous l'occasion de se rencontrer et de vivre ensemble des moments inoubliables. Nous comptons sur votre participation.

Marché aux fleurs de Grisy-les-Plâtres

22ème édition du marché aux fleurs, du terroir et de l'artisanat **dimanche 30 avril 2017**, de 10h à 19h sur la place de l'Eglise de Grisy : exposition-vente, animations et exposition d'art floral

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique